



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 juillet 2022

*L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 07 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 29 juin 2022, s'est réuni à Presle – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 44

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		F. VILLAND	X
Catherine	BRISSE (suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET			X
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE			X
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE			X
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES		JF. DUC	X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		L. GOUVERNEUR	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		J. DONJON	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

## **98-2022 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL (M14) – DM 1 - EXERCICE 2022**

Rapporteur : Jacky DONJON

Le budget principal doit faire l'objet d'une décision budgétaire modificative n° 1 à ce stade de réalisation de l'exercice.

### **1-Ajustements des crédits budgétaires suite à la création d'un budget annexe GEMAPI**

Après un Comité syndical du SISARC au mois de mars et dans un souci de lisibilité de l'affectation de la taxe GEMAPI, le Conseil communautaire du 31 mars a décidé de créer un budget annexe GEMAPI.

Les modifications pour la perception de cette taxe et son reversement pour majeure partie au SISARC pour l'entretien des cours d'eau du périmètre Cœur de Savoie sur le budget primitif Principal 2022 n'ont pu être faites avant l'envoi de la note de synthèse du Conseil communautaire du 31 mars 2022. Aussi il y a lieu de les prévoir par décision modificative.

La taxe GEMAPI et les dépenses relevant de l'exercice de cette compétence figurant dorénavant au budget annexe GEMAPI, la modification du budget principal est équilibrée comme suit :

- une diminution du compte de dépenses de fonctionnement 65548 « Autres contributions », à hauteur de 400 000 €,
- une diminution du compte de recettes de fonctionnement 7346 « Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et risques d'inondations », à hauteur de 400 000 €.

Les ajustements de crédits proposés sont récapitulés ainsi :

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	400 000,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	400 000,00	
65548	Autres contributions	400 000,00	
R	RECETTE	400 000,00	
73	IMPOTS ET TAXES	400 000,00	
7346	Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et risque d'inondations	400 000,00	

### **2-Reversement de la taxe de séjour perçue en 2021**

La Communauté de communes collecte la taxe de séjour auprès des hébergeurs du territoire et la reverse à l'Office du tourisme et de Loisirs Cœur de Savoie, pour lui permettre de fonctionner. Un versement de la société Airbnb a été encaissé dans les derniers jours de décembre, constaté sur le P503 reçu début janvier, mais n'a pas été prévu lors de l'établissement du budget 2022. Aussi il est proposé d'ajuster le versement de cette taxe à l'Office du tourisme, tout en réduisant d'autant la subvention de fonctionnement prévue au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

- une augmentation du compte de dépenses de fonctionnement 7398 « Reversements, restitutions et prélèvements divers », à hauteur de 11 000 €,
- une diminution du compte de dépenses de fonctionnement 657364 « Charges de gestion courante à caractère industriel et commercial », à hauteur de 11 000 €

Les ajustements de crédits proposés sont récapitulés ainsi :

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	11 000,00	11 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		11 000,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers		11 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 000,00	
657364	A caractère industriel et commercial	11 000,00	

### **3-Salle polyvalente de Bourgneuf : réajustement du montant total de l'opération**

Les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente de Bourgneuf doivent être terminés à l'automne prochain. Le montant prévisionnel de cette opération, initialement prévu en 2019, n'a pas été assez réajusté en début d'année pour tenir compte des surcoûts du chantier. Aussi, il est nécessaire de prévoir une décision modificative pour terminer cette opération. Il est proposé de financer cet

ajustement par un surplus d'emprunts, afin de maintenir le niveau d'autofinancement initialement prévu pour cette opération. La modification proposée est la suivante :

- une augmentation du compte de dépenses d'investissement 2313 « Immobilisations en cours », à hauteur de 350 000 €,
- une augmentation du compte de recettes d'investissement 1641 « Emprunt », à hauteur de 350 000 €,

Les ajustements de crédits proposés sont récapitulés ainsi :

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE		350 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		350 000,00
2313	Constructions		350 000,00
R	RECETTE		350 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		350 000,00
1641	Emprunts en euros		350 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM n°1 du budget principal (M14) exercice 2022 comme suit :

Compte	Libellé	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	411 000,00	11 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS		11 000,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers		11 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	411 000,00	
65548	Autres contributions	400 000,00	
657364	A caractère industriel et commercial	11 000,00	
R	RECETTE	400 000,00	
73	IMPOTS ET TAXES	400 000,00	
7346	Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et risque d'inondations	400 000,00	
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>DIMINUTION DE CREDITS</b>	<b>AUGMENTATION DE CREDITS</b>
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE		350 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		350 000,00
2313	Constructions		350 000,00
R	RECETTE		350 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		350 000,00
1641	Emprunts en euros		350 000,00

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR  
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Présidente,

**Béatrice SANTAIS**

